

vue d'obtenir des fonds destinés aux divers programmes d'assistance sociale, hospitalière et éducative

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

MONTRÉAL—ALLÉGATIONS DE M. SAULNIER

[Traduction]

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné les allégations faites publiquement par M. Saulnier à Montréal ce matin au sujet des mesures prises actuellement par le ministre de la Justice et le solliciteur général, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand on l'a mis au courant des activités inquiétantes auxquelles se livrerait la Compagnie des jeunes Canadiens à Montréal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas entendu parler des allégations de M. Saulnier, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir ce qu'il a dit avant de tenter de répondre. Si cette question était adressée à un des ministres renseignés ou en cause, ils pourraient peut-être y répondre.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il nous dire quand il a été, pour la première fois, avisé d'allégations selon lesquelles des membres de la Compagnie des jeunes Canadiens se livraient à des activités inquiétantes?

Le très hon. M. Trudeau: Je peux tenter d'informer la Chambre, monsieur l'Orateur, au mieux de mes souvenirs, mais cela me semble un peu futile. Quand j'ai visité un projet d'habitation à Montréal, il y a eu des troubles...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le très honorable premier ministre, mais la première question du chef de l'opposition m'avait laissé perplexe. Les députés connaissent la très ancienne règle de procédure selon laquelle on ne peut poser de questions au sujet des délibérations d'un comité avant la présentation d'un rapport.

M. Horner: Le comité n'aura pas à écrire de rapport, les journaux le donnent.

M. l'Orateur: Je remercie les députés de leurs conseils. Je les renvoie au commentaire 324 (1) de Beauchesne:

Avant que le rapport ou les témoignages aient été déposés, il est contraire au Règlement d'en parler au cours d'un débat ou de poser des questions sur les délibérations du comité.

Je crois que les députés devraient s'en souvenir et limiter leurs questions de façon à ne pas aborder de sujets relatifs aux témoignages déposés au comité.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, pour assurer Votre Honneur que j'observerai scrupuleusement la règle que vous avez mentionnée, mais ma question au premier ministre se fondait sur une déclaration faite publiquement en dehors du comité par M. Saulnier. Je voudrais demander au premier ministre si, en entendant ces allégations relatives à des membres de la CJC, il a pris certaines mesures, et en particulier s'il a prié le solliciteur général d'obtenir un rapport de la Gendarmerie.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens à la fois avec le solliciteur général et le ministre chargé de la CJC et leur ai demandé si ces allégations étaient fondées.

M. Horner: Quand?

Le très hon. M. Trudeau: Je réponds à la question. J'ai dit, qu'en effet, je leur avais parlé.

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il a demandé ce rapport au solliciteur général et au ministre de la Justice et s'il a, depuis lors, demandé à la Gendarmerie royale de lui faire rapport personnellement sur les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Quand? Monsieur le président, j'allais le dire en réponse à la première question. C'est à l'occasion d'une visite à Montréal—si ma mémoire est bonne, au printemps dernier—que M. Saulnier m'a indiqué, pour la première fois, que, selon lui, la Compagnie des jeunes Canadiens se livrait à des activités intolérables, et c'est à la suite de cela que j'en ai parlé aux deux ministres concernés.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.